



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 27 FEVRIER 2024

Les affaires suivantes ont été débattues :

N°	AFFAIRES	DECISION	
		ADOPTEE	REJETEE
1	Approbation du contenu de la rédaction du procès verbal de la Caisse des écoles en date du 19 décembre 2023	✓	
2	Rapport d'orientations budgétaires – Exercice 2024	✓	

Les affaires sont consultables au secrétariat général ou sur le site internet de la ville.

Le Président
De la Caisse des écoles
Jacques TECHER

